



## **Les difficultés économiques et le ralentissement de l'activité ne peuvent justifier les actes de répression et d'intimidation de certains notaires !**

Ce n'est pas un scénario sorti d'une série Netflix, c'est arrivée à une salariée d'une étude située à WASQUEHAL dans le département du Nord. La salariée a eu la mauvaise surprise d'être prise à partie par les deux notaires de l'étude qui lui ont demandé oralement de signer une mise à pied disciplinaire et de quitter l'étude sur le champ.

Cette intimidation des notaires a été orchestrée avec la venue de la police qui avait pour mission de faire « sortir » la salariée mini militari.

Celle-ci, sous le choc, a demandé des explications aux policiers qui lui ont conseillé de contacter un syndicat, ce qu'elle a fait en contactant notre fédération.

Depuis octobre 2023, l'activité économique de la branche connaît un ralentissement et les perspectives de reprise de l'activité ne sont pas encore au rendez-vous. Les licenciements économiques notifiés à la commission formation, les ruptures conventionnelles et les démissions sont malheureusement une réalité pour nombre de salarié.es.

Mais cela ne peut justifier le comportement de ces 2 notaires qui ont utilisé des méthodes de coercition indigne de la profession !

Sur nos conseils, la salariée va porter plainte, et se faire accompagner par un conseiller du salarié et par un avocat.

La salariée travaille comme rédactrice d'actes depuis 3 ans dans cette étude, elle a une charge de travail très conséquente suite aux départs de plusieurs collègues non remplacés. Malgré ces alertes sur sa surcharge de travail et de début de burn out, elle n'a jamais eu d'aide ni d'écoute de ses employeurs !

Cette situation reflète les conditions de travail de beaucoup de salarié.es de la profession qui travaillent la peur au ventre avec la menace soit d'être licencié soit de subir un licenciement pour faute ou d'être forcé de signer une rupture conventionnelle.

Utiliser la force pour contraindre une salariée à quitter son poste de travail est contraire aux règles de déontologie du notaire qui sont la probité, la délicatesse, l'honneur. Ces notaires ont sans aucun doute manqué à leurs obligations !